ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 13

présenté par M. Roumégas

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'un ensemble de »

les mots:

« de plusieurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.